



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 21 août 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 9^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service* et *Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023

Notre dossier : 312-01007

Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 2

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 15 août 2023¹ et vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements en vue de l'audience devant débiter le 6 septembre prochain dans la phase 2 du dossier mentionné en objet.

Liste des témoins

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, la composition des panels envisagés par Énergir ainsi que les sujets qui y seront abordés. Étant donné la quantité importante de pièces produites au dossier jusqu'à présent, et dans une perspective d'efficacité procédurale, Énergir n'envisage pas de faire entendre des témoins sur la totalité des sujets abordés par ces pièces. Ainsi, à moins d'indication contraire de la part de la Régie, Énergir verrait pour le moment à mobiliser les personnes suivantes afin de témoigner sur les sujets ci-après mentionnés.

Nous vous prions de noter que lorsqu'aucune information n'est inscrite à la colonne « Temps requis », il s'agit alors d'un panel pour lequel Énergir n'envisage pas pour le moment d'effectuer de présentation ou d'interrogatoire en chef et que les témoins seront disponibles pour répondre aux questions de la Régie ou des intervenants, le cas échéant. Dans l'éventualité d'une présentation avec l'aide d'un support numérique (c.-à-d. PowerPoint), Énergir veillera à déposer au système de dépôt électronique de la Régie, avant l'ouverture de chaque jour d'audience, tout document qui n'aurait pas déjà été déposé.

¹ A-0057.

Énergir précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert.

Énergir se réserve le droit d'effectuer des modifications à la liste présentée ci-dessous d'ici à l'audience et tiendra la Régie informée, le cas échéant.

Panels	Sujets	Témoins	Temps requis
Panel 1	Mot d'ouverture	Marc-André Goyette Vice-président, Stratégie, finance et réglementation Québec	20 minutes
Panel 2	Plan d'approvisionnement 2024-2027 (incluant la prévision de la demande)	Marc-Antoine Bellavance Directeur principal, Stratégie et planification long terme François Crépeau Directeur principal, Approvisionnement gazier Jean-Sébastien Huet Directeur, Affaires contractuelles et soutien grandes entreprises Sylvain Tremblay Chef, Approvisionnement gazier	15 minutes
Panel 3	Pièces comptables et tarifaires	Caroline Allard Directrice principale, Comptabilité financière daQ Jean-Sébastien Doyon Conseiller principal, Tarification Catherine Simard Directrice, Tarification Michel Vachon Directeur exécutif, Finances daQ et contrôleur corporatif	S. O.
Panel 4	Programmes commerciaux, plan de développement des ventes et	Marc-Antoine Bellavance Directeur principal, Stratégie et planification long terme	S. O.

Panel	Sujets	Témoins	Temps requis
	programme d'encouragement à la décarbonation	<p>Jerry Joseph Directeur exécutif, Expérience clients</p> <p>Catherine Simard Directrice, Tarification</p>	
Panel 5	PGEÉ	<p>Bruno Gobeil Conseiller principal, Efficacité énergétique</p> <p>Vincent Pouliot Directeur principal, Marché du carbone et efficacité énergétique</p> <p>Philippe Rivard Chef, Programme d'efficacité énergétique</p>	S. O.

Huis clos et engagements de confidentialité

À la suite de la révision des mémoires déposés par les intervenants et compte tenu de l'état actuel de la preuve au dossier et des panels proposés, Énergir soumet qu'aucun huis clos n'est requis en l'espèce.

Cela dit, elle laisse le soin à la Régie et aux intervenants de lui indiquer s'ils jugent la tenue d'un tel huis clos nécessaire et, le cas échéant, de lui mentionner le sujet en particulier qui y serait abordé. Énergir veillera au besoin à préparer les engagements de confidentialité requis et les fera signer aux représentants des intervenants intéressés à participer à la portion de l'audience qui pourrait possiblement être tenue à huis clos.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver **une période de 10 minutes par intervenant** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Énergir demande à la Régie de réserver une période de **90 minutes** pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Moyens préliminaires

Énergir n'entend pas pour le moment soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

Salles virtuelles

Énergir n'envisage pas pour le moment requérir que la Régie lui crée des salles virtuelles d'équipe au cours de l'audience.

Dates attendues des décisions

Afin de faciliter le travail de planification de la Régie, Énergir souhaite lui faire part dès maintenant des dates auxquelles les différentes décisions sont attendues à la suite de l'audience afin d'assurer l'entrée en vigueur des tarifs provisoires, dans un premier temps, et finaux, dans un second.

Voici donc la séquence proposée :

- Audience : 6 au 14 septembre 2023;
- Décision pour l'entrée en vigueur des tarifs provisoires : Au plus tard le 25 septembre 2023;
- Entrée en vigueur des tarifs provisoires : 1^{er} octobre 2023;
- Décision sur le fond : Au plus tard le 3 novembre 2023;
- Décision finale : Au plus tard le 23 novembre 2023;
- Entrée en vigueur des tarifs finaux : 1^{er} décembre 2023.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas
VL/nv